



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**Appel à propositions pour 16 emplacements
destinés à des activités commerciales sur le site du Champ de Mars**
(Art. L2122-1-4 du CGPPP)

ERRATUM

La Ville de Paris a publié le 15 juillet 2024 un appel à propositions pour 16 emplacements destinés à des activités commerciales sur le site du Champ de Mars.

L'annexe 4 concernant la redevance minimale garantie attendue par la Ville de Paris pour chacun des emplacements a été modifiée et remplace la précédente.

La date de dépôt des candidatures reste fixée au 16 septembre 2024.